

## **Le compte-rendu d'épreuve Régionale**

---

### **C est quoi ?**

Le compte-rendu d'épreuve (**CR**) est un document d'activité à envoyer en fin de régates à la Commission Régionale d'Arbitrage pour les régates de grade 5.

### **C est pour qui ?**

Pour tous les arbitres qui ont été désignés sur la régates.

Tous les quatre ans, la qualification d'arbitre est renouvelée en fonction du bilan de l'activité de l'arbitre. Le bon retour des comptes rendus d'épreuves participe à cette décision.

### **Quand le remplir ?**

Il est à remplir dans les quinze jours qui suivent la fin de la régates.

### Comment le communiquer ?

Le Compte rendu d'épreuve est à compléter en ligne sur le site de la ligue des pays de Loire : section Arbitrer, page Infos Arbitres, point 3 Compte rendu compétition :

### **Pourquoi ? Dans quel but ? Quelle finalité ?**

C est un lien entre l'arbitre et la Commission Régionale d'Arbitrage qui permet d'avoir un retour sur le déroulement de l'organisation.

C est un retour sur la relation qui s'est établie pendant la compétition au sein de l'équipe d'arbitres. C'est un moyen de vérifier la bonne adéquation des besoins humains et matériels en fonction du nombre de réclamations, du nombre de concurrents, du nombre de ronds, de la configuration des lieux.

### **C est un suivi de l'activité de chaque arbitre, au niveau régional.**

C'est un retour écrit sur d'éventuels dysfonctionnements de l'autorité organisatrice pouvant impacter le bon fonctionnement de l'arbitrage et d'engager des actions correctives et ce retour permet de voir que la mise en place du processus avec l'autorité organisatrice fonctionne bien. Les comportements inadaptés, tant d'organisateurs, d'accompagnateurs, de coureurs ou d'arbitres devraient également remonter par ce biais.

Chaque compte rendu adressé à la Commission Régionale d'Arbitrage est lu par la Commission qui le traite en toute confidentialité.